

Présentation Synthétique Budget Primitif 2018 URBANISME LAC

Le budget primitif de l'urbanisme LAC s'équilibre en fonctionnement à hauteur 86 651,00€ (pages 6-7-10-11-13-15-16) et en investissement à hauteur de 86 651,00 € (pages 6-9-10-11-13-17-18).

Le résultat de clôture 2017 du budget est à 0 dans les 2 sections. En effet, s'agissant d'un budget de stock, les écritures qui avaient été passées en dépenses de fonctionnement, sont transférées en section d'investissement par une recette de fonctionnement du même montant, et la dépense qui apparaît en section d'investissement est équilibrée par une avance du budget principal en recette d'investissement.

Quant à la section de fonctionnement :

Page 15 :

Pour les dépenses :

Chapitre 011 :

Les charges à caractère général s'élèvent à 49 990,00€ réparties pour des frais d'études.

Chapitre 65 : pour 10,00€. Il s'agit d'une provision pour des régularisations de frais de TVA, le cas échéant.

Chapitre 042 : compte 7133 pour 36 651,00€. En effet, en début d'année N+1 (2018), il convient d'annuler le stock, c'est-à-dire les dépenses qui avaient été faites en 2017. Cette écriture s'équilibre par une recette d'investissement au compte 3355, chapitre 040.(page 18). Les écritures d'ordre sont détaillées page 18a.

Page 16

Pour les recettes :

Chapitre 042 :

Le compte 7133 : pour 86 651,00€. Il s'agit de la reconstitution du stock, pour les écritures qui seront passées pour les dépenses de fonctionnement en 2018 et seront transférées en section d'investissement : dépense au compte 3355, chapitre 040 pour le même montant, page 17.

Quant à la section d'investissement :

Page 17 :

Pour les dépenses :

Compte 3355, chapitre 040 pour 86 651,00€. Il s'agit du transfert des dépenses en section d'investissement.

Page 18 :

Pour les recettes :

Chapitre 16 :

Le Compte 168748 pour 50 000,00€. Il s'agit de l'avance du budget principal pour équilibrer les dépenses réelles prévues aux comptes 6045 et 65888, vues page 15.

Chapitre 040 :

Compte 3355 pour 36 651,00€. Il s'agit de l'annulation du stock de l'année précédente (dépenses de l'année 2017).

Le détail des écritures d'ordre est repris page 18 a.